COMMUNE DE SENAS

Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

Une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales

REÇU EN PREFECTURE
le 08/03/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-211301056-20210225-DEL21_02_02

Sommaire

1)Préambule : 3
2)Le contexte économique 3
Situation internationale et nationale 3
Loi de Finances pour 2021 4
Les principales mesures budgétaires et fiscales de la Loi de Finances pour 2021 4
3)Le contexte économique de la Commune de Sénas 5
4)La situation financière de la Commune 5
Analyse rétrospective 5
L'état de la dette communale 6
Le financement des investissements 6
5)Les Orientations pour 2021 6
La section de fonctionnement 6
Prospective 2021 des produits de fonctionnement: 7
Prospective 2021 des charges de fonctionnement : 7
Subventions et participations 7
La Section Investissement 7
Les recettes d'investissement 7
Le Plan Pluriannuel d'investissement 7
Les Dépenses d'Investissement 8
6)Les Ressources Humaines 8
Durée effective du travail 8
Evolution prévisionnelle des effectifs et dépenses du personnel 8

REÇU EN PREFECTURE
le 08/03/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-211301056-20210225-DEL21_02_02

1-Préambule:

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10.000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2021 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population sénassaise, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2021, ainsi que la situation financière locale.

2-Le contexte économique

Situation internationale et nationale

La crise du COVID-19 a pesé au niveau mondial durant toute l'année 2020 et continuera d'impacter 2021

Après une récession d'ampleur inédite au S1, l'activité a pris l'allure de montagnes russes au S2. Les déconfinements progressifs durant l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au T3, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019 : + 7,5 % T/T aux Etats- Unis après - 9 % au T2 et + 12,5 % T/T en zone euro après -11,7 % au T2.
A partir de septembre, l'accélération des contaminations a repris. L'Europe et les Etats-Unis ont été confrontés à une 2ème vague de contaminations. Au T4, la réintroduction progressive des mesures restrictives puis le recours à des nouveaux confinements a, à nouveau, pesé sur l'activité. Depuis Noël, l'apparition de variants du virus particulièrement contagieux conduit à un nouveau retour en force des confinements, plus stricts qu'à l'automne qui compliquent les échanges économiques au S1 2021.
Avec plus de 1,9 millions de décès et plus de 92 millions de cas d'infections à la COVID-19 recensés au niveau mondial, les campagnes de vaccination lancées depuis fin 2020 constituent de véritables lueurs d'espoir qui pourraient devenir réalité au S2

La crise sanitaire inédite a induit en zone Euro une activité en dents de scie d'une ampleur considérable

Après une chute vertigineuse du PIB comparée à 2008, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de l'

REÇU EN PREFECTURE
le 08/03/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-211301056-20210225-DEL21_02_02

levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi au T3 passant de - 11,7 % T/T au T2 à + 12,5 % au T3. Néanmoins l'activité demeure en retrait de 4,4 % par rapport au T4 2019. Ceci découle de la moindre activité des secteurs sources de fortes interactions sociales (services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres secteurs liés au tourisme). Les pays les plus touristiques (Espagne, France, Italie) ont plus souffert que ceux disposants de secteurs manufacturiers importants (Allemagne)

Au T4, la 2ème vague de contamination a conduit au retour progressif des restrictions de mobilité et d'activité, puis à l'instauration de nouveaux confinements dans plusieurs régions et pays : Irlande, Pays de Galles, France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie… L'activité en zone euro devrait à nouveau se contracter, mais dans une moindre mesure. Les gouvernements ont en effet cherché à minimiser l'impact économique des mesures imposées, notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction, industrie). D'après les indicateurs avancés, cette stratégie semble avoir été relativement efficace. Selon la BCE, le repli de la croissance en zone euro devrait être autour de 2,8 % au T4 et de 7,3 % en moyenne en 2020. Avec le lancement des campagnes de vaccination, la confiance s'est renforcée en zone euro, alors même que l'activité économique devrait être bien moins dynamique qu'attendu au S1. Face à la propagation de variants de la COVID-19 particulièrement contagieux, l'Europe est marquée en ce début d'année par des confinements plus stricts qu'à l'automne, qui pourraient se maintenir jusqu'en Avril

Loi de Finances pour 2021

Préambule sur la loi de Programmation des Finances publiques 2018-2022

Le Parlement a adopté, le 22 janvier 2018, la **L**oi de **P**rogrammation des **F**inances **P**ubliques (**LPFP**) 2018-2022 qui fixe un cadre pluriannuel à la trajectoire des finances publiques sous la forme d'objectifs chiffrés.

L'article 13 de la LPFP 2018-2022 précise : *« Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées».*

Cette trajectoire ambitieuse de redressement des comptes publics prévoit donc **un effort du secteur public local de 13 Mds€,** au travers d'une contractualisation pour les collectivités dont les dépenses de fonctionnement sont les plus importantes.

A ce jour, 230 collectivités sur 322 dont les Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) du budget principal sont supérieures à 60M€ ont contractualisé avec l'État pour une durée de 3 ans soit une proportion de 71%.

L'article 13 précise également que même sans l'obligation de contractualiser avec l'Etat, les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter dans le débat d'orientation budgétaire des objectifs qui suivent la trajectoire nationale :

- ✓ Un objectif d'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement de +1.2% ;
- ✓ Un objectif d'amélioration du besoin de financement.

Par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et en introduisant un dispositif d'encadrement du ratio d'endettement, l'État entend optimiser le niveau d'autofinancement des collectivités territoriales et s'assurer de la soutenabilité financière du recours à l'emprunt par les collectivités.

Les principales mesures budgétaires et fiscales de la Loi de Finances pour 2021

- DGF stabilisée 26,758 Mds €
- Compensation de la perte de TH maintenue
- Reconduction de la clause de sauvegarde des recettes fiscales des communes et ECPI
- Dotations de soutien à l'investissement local en hausse en faveur de la transition énergétique :
  - par le biais des régions: 600 M€
  - par les Préfectures: 1Mds €
- Augmentation des dotations de péréquation (DSR DNP) (2,6%)
- Un allègement massif des charges sur l'activité productive
- Baisse de la fiscalité sur les entreprises (passe de 1,5 % à 0,75 %) compensée au niveau des régions
- Baisse des valeurs locatives des locaux industriels (CFE), compensée par l'Etat

3-Le contexte économique de la Commune de Sénas

REÇU EN PREFECTURE
le 08/03/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-211301056-20210225-DEL21_02_02

- Un programme pluriannuel d'investissement engagé en 2015 avec le Département dont les dernières phases vont démarrer cette année pour un achèvement fin 2021
- Des coûts de fonctionnement stabilisés ayant permis de dégager un excédent 2020 malgré la baisse des dotations de l'Etat
- Une décroissance de la dette qui comprend un prêt de trésorerie de 1,5 M€ à solder en 2022.
- Des cessions foncières en cours pour financer nos investissements.
- Un impact financier de la crise COVID du fait des dépenses sanitaires et de soutien à l'économie locale engagées
- Les évènements marquants de 2020 auront été les suivants
  - **Investissements**
    - Dépenses plus de 5 M€ engages
      - Notamment pour le groupe scolaire et le centre-ville
      - Mais aussi la rénovation de bâtiments et espaces communaux
      - (Maison du bel âge, maison Agostini, jardin Edmond Pons, façades de la Mairie, salle des agriculteurs
    - Recettes
      - 1,4 M€ de subventions notifiées
  - **Fonctionnement**
    - Dépenses
      - Masse salariale en baisse par rapport à 2019
    - Recettes
      - En ligne avec les prévisions budgétaires
  - **Structure comptable**
    Dissolution de l'entité comptable de l'Eden au 31/12

4-La situation financière de la Commune

Analyse rétrospective

Les résultats préliminaires du Compte Administratif présentent un report des dépenses d'investissement important qui va nécessiter un financement complémentaire aux subventions afférentes en 2021.
Le résultat de fonctionnement excédentaire révèle une bonne maîtrise de ces dépenses et vient accroître la capacité d'autofinancement communal permettant d'équilibrer les investissements 2021

Investissements

Résultats 2020 :	- 67 305 €
Report déficitaire 2019 :	- 904 139 €
Restes à réaliser	
Recettes :	+6 458 468 €
Dépenses :	- 7 380 264 €
⇨ ***Besoin financement 2021***	***- 1 893 240 €***

Fonctionnement

Résultat 2020 :	+ 250 000 €
Report fonctionnement 2019 :	+ 1 709 001 €
⇨ ***Excédent cumulé :***	***+ 1 959 001 €***

L'excédent cumulé permettra de financer les investissements restants à réaliser. Au-delà, des cessions foncières sont en cours pour financer de nouveaux investissements

REÇU EN PREFECTURE
le 08/03/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-211301056-20210225-DEL21_02_02

L'état de la dette communale

La dette comporte 1,5 M€ d'emprunt de trésorerie contracté fin 2018 pour financer l'en cours de subventions et FCTVA proportionnels aux grands travaux engagés. Son remboursement en 2022 par la recette d'une des cessions foncières en cours ramènera celle-ci à un niveau inférieur à 1000€/habitant.

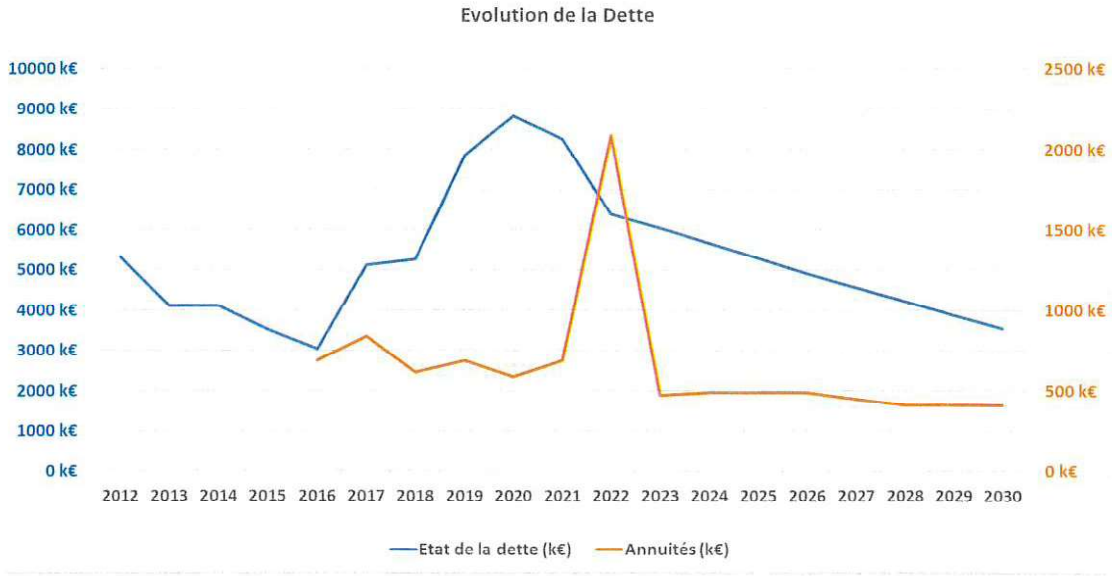

La baisse des taux a permis de diminuer considérablement le niveau des annuités qui, mis à part le remboursement du prêt de trésorerie, seront inférieures à celles de 2015

Le financement des investissements

Des recettes d'investissement complétées par des cessions foncières

- Des demandes de subventions complémentaires seront sollicitées pour l'aménagement du centre-ville (FDAL – 300 k€)
- Des cessions foncières seront envisagées
  - Une maison avenue B Dubois 250k€
  - Terrains de tennis 450 k€
  - Maison Ball 90k€
  - Bout du Cours 100k€
  - Terrains Pigeonnier 650 k€
  - Avenue de Cambrai 280 k€
  - Maison des jeunes 152 k€

⇨ ***Des recettes de 2 M€ pour 2021***

Des dépenses d'investissement venant clôturer les opérations en APCP

- Centre-Ville terminaison de la tranche conditionnelle Jean Jaurès et M Rech (1,6 M€/ 5,6M€)
- Terminaison groupe scolaire (4M€ / 6,6 M€)
- Chatelet (1M€/1,45M€). Un reliquat de 450 k€ glissera probablement sur l'exercice 2022

5-Les Orientations pour 2021

La section de fonctionnement

Le budget primitif 2021 sera élaboré d'après le projet de loi de finances pour 2021 en intégrant les premiers arbitrages des députés et des membres de la commission finance de l'Etat concernant la revalorisation de 0,9% des bases locatives. Il prendra en compte les dépenses sanitaires et de soutien à l'économie locale, engagées pour faire face à la crise du COVID 19. Des provisions pour risque seront inclues dans les charges de personnel notamment pour affronter un éventuel rebond de la crise sanitaire.

REÇU EN PREFECTURE
le 08/03/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-211301056-20210225-DEL21_02_02

Prospective 2021 des produits de fonctionnement:

Les recettes de fonctionnement seront basées sur les mêmes hypothèses que pour le BP 2020, les recettes fiscales et les dotations devraient être maintenue, les produits des régies en hausse par rapport aux réalisations 2020 en tablant sur une réouverture des services au second semestre

Prospective 2021 des charges de fonctionnement :

Des charges de fonctionnement en baisse par rapport à 2019
Une diminution du poste de dépense principal que constitue les charges de personnel
Une augmentation maitrisée des charges à caractère général et des charges de gestion courante notamment pour faire face à la crise COVID et en atténuer les effets sur l'économie locale

Subventions et participations

Les subventions aux associations seront maintenues au niveau de 2019, les dépenses exceptionnelles de 2020 pour nous équiper face à la crise du COVID ne seront pas reconduites. Un effort particulier sera porté pour inciter les participants à renouveler leurs adhésions.
La subvention au CCAS sera inférieure à celle de 2020 mais de l'ordre de 250 k€

La Section Investissement

Les recettes d'investissement

Principalement issues du reversement de l'excédent cumulé de fonctionnement, elles seront complétées par un nouveau volet significatif de subventions à réaliser et quelques cessions de patrimoine

Le Plan Pluriannuel d'investissement

Trois opérations font l'objet d'un programme pluriannuel sous le régime des AP/CP (Autorisation de Programme / Crédit de Paiement)

- L'aménagement du centre-ville
- La création du groupe scolaire
- La rénovation de l'immeuble du Châtelet

Toutes trois doivent être terminées cette année avec un probable report d'une partie des factures sur 2022

AP 2017-01- Aménagement Centre-ville

	2017 Tranche ferme	2018 Tranche ferme	2019 Tranche ferme	2020 Tranche Ferme	2020 Tranche Optionnelle	2021 Solde Tranche Ferme	2021 Solde tranche Optionnelle	TOTAL
Cout HT	112 080 €	499 280 €	2 083 128 €	178 924 €	75 321 €	140 605 €	1 570 110 €	4 659 448 €
Cout TTC	134 496 €	600 000 €	2 499 754 €	214 709 €	90 385 €	168 727 €	1 883 315 €	5 591 386 €

CDDA Aménagement Urbain	190 883 €
Subvention CDDA PMR Voiries	641 951 €
Autres Subventions CD	652 307 €
FDAL 2019	300 000 €
FDAL 2020	300 000 €
FDAL 2021	300 000 €
FCTVA :	764 336 €
Emprunt / Autofinancement :	2 441 909 €
Total Financement :	5 591 386 €

REÇU EN PREFECTURE
le 08/03/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-211301056-20210225-DEL21_02_02

AP2019-01- Construction Nouvelle Ecole

	2018	2019	2020	2021	Total
COUT HT	165 438 €	187 203 €	1 835 441 €	3 367 198 €	5 555 280 €
COUT TTC	198 525 €	224 644 €	2 202 530 €	4 040 637 €	6 666 336 €

Subvention CDDA :	2 331 854 €
FRAT 2018 :	200 000 €
FSIL 2018 :	754 050 €
FSIL 2019 :	482 018 €
FCTVA :	911 288 €
Emprunt :	1 490 345 €
Autofinancement :	496 781 €
Total Financement :	**6 666 336 €**

AP2018-01 – Rénovation de l'immeuble « Le Chatelet »

	2020	2021	2022	TOTAL
COUT HT	4 881 €	796 746 €	398 373 €	1 200 000 €
COUT TTC	5 857 €	956 095 €	478 048 €	1 440 000 €

Subvention CDDA :	720 000 €
FRAT 2017 :	200 000 €
DETR 2018 :	70 000 €
FCTVA :	196 848 €
Emprunt / Autofinancement :	253 152 €
Total Financement :	1 440 000 €

Les Dépenses d'Investissement

Au-delà des opérations en APCP, la municipalité engagera les travaux d'aménagement du parvis de l'Eglise St Amand, poursuivra les opérations de relampage et procédera à l'acquisition de matériel roulant pour les services techniques.

6-Les Ressources Humaines

Durée effective du travail

Une année est constituée de 52 semaines de 35 H, soit 1820 H, auxquelles sont retirées :

- 5 semaines de congés annuels soit 175 H
- 3 jours de congés exceptionnels, soit 21H
- 8 jours fériés soit 56 H

La durée effective du travail est de 1 568 heures.

Evolution prévisionnelle des effectifs et dépenses du personnel

Les effectifs devraient être stables en 2021.
Le résultat de 2020 en dessous de 5 M€ servira de référence pour le budget 2021. Pour autant cela nécessitera un pilotage fin des marges de manœuvre constituées par le volume des heures supplémentaires et contrats à durée déterminée. Une attention particulière sera portée à limiter l'absentéisme

REÇU EN PREFECTURE
le 08/03/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-211301056-20210225-DEL21_02_02